AVENANT N° 1 applicable au 1er janvier 2027

du PROJET DE SERVICE DU POLE PETITE ENFANCE D'ARCHE AGGLO

Intégration en régie de deux nouvelles crèches

Suite à la dissolution de l'association Planète Môme au 31 décembre 2026 et par délibération 2026-439-PE, les deux crèches qui étaient définies d'intérêt communautaire, seront reprises en régie et gérées par ARCHE Agglo à compter du 1er janvier 2027.

Le projet de service d'ARCHE Agglo qui a fait l'objet d'une décision n°2025-785 s'appliquera également sur les petites crèches Planète Môme Centre Ville et Planète Môme Sud Luettes à compter du 1er janvier 2027.

Fait à Mauves, le 1er oct. 2026

Par délégation de la Présidente,

Mme Céline DEBHANE,

Conseillère déléguée en charge de la Petite Enfance